

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 janvier 2013

OUVERTURE DU MARIAGE AUX COUPLES DE MÊME SEXE - (N° 628)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 4571

présenté par
M. Philippe

ARTICLE 2

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'article 2 prévoit de modifier les dispositions du code civil relatives au nom de famille et à l'adoption.

La suppression de cet article est motivée par l'absence d'un débat national préalable.